



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2918

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018
Délibération n° 2018-2918

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le programme de développement économique 2016-2021 de la Métropole de Lyon fixe une nouvelle ambition du territoire en matière d'entrepreneuriat pour répondre aux attentes de tous les créateurs d'entreprise, au travers d'une offre généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs, complétée d'une offre experte pour des publics spécifiques. Cette offre de services se décline sur 3 axes :

- un volet physique avec un accueil, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles qui ouvriront en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- un volet digital avec un outil numérique innovant et personnalisé, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins – cette plateforme existe actuellement en version bêta, la version aboutie sera en ligne en 2019,
- le développement d'une offre communautaire permettant de mettre en lien les entrepreneurs et porteurs de projet ; cette mise en réseau s'opère à la fois sur le volet digital (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux) ainsi que sur le volet physique avec une offre événementielle dans les pôles et sur le territoire.

L'année 2018 marque ainsi la transition entre le modèle Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - offre généraliste déployée par des membres labellisés experts de la création d'entreprise - vers un renouvellement de l'offre entrepreneuriale sur le territoire. Le budget alloué aux structures de soutien à l'entrepreneuriat reste identique à celui de 2017, mais les actions évoluent en cohérence avec la nouvelle stratégie métropolitaine qui sera pleinement mise en œuvre en 2019.

II - Objectifs

Cette année 2018 doit permettre de mettre en place une offre de services complète, lisible, et de qualité pour répondre aux besoins des entrepreneurs du territoire et maintenir Lyon comme territoire innovant et comme référence européenne en matière de politique entrepreneuriale. En 2018, de nouvelles actions seront ainsi mises en place et pourraient être pérennisées dans le cadre de la nouvelle stratégie.

Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises.

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de "Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises à Lyon la Métropole où les entreprises grandissent". Fortes de leurs expériences, elles contribueront en 2018 à la redéfinition de l'offre d'accompagnement qui sera proposée au sein des pôles entrepreneuriaux en 2019 : cette offre se veut simple et accessible à tous. Les structures seront par ailleurs actives sur la nouvelle plateforme digitale et en feront la promotion.

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite apporter son soutien aux structures suivantes pour leur programme d'actions 2018 en matière d'accompagnement des entrepreneurs :

- pour l'amorçage de projets : le CitésLab Lyon 7° et 8° et la Maison de la création d'entreprises Lyon 9° pilotés par ALLIES, Activ'idées à Bron, CREAR à Rillieux la Pape, le "Parcours créateur" Rhône-Sud et le CitéLab sud-ouest lyonnais pilotés par Graines de Sol, le CitésLab de Saint-Fons piloté par la Coursive d'entreprises, l'association Entreprendre pour apprendre,

- pour l'accompagnement ante et post des porteurs de projet : la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne), Sport dans la ville, le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône, Action'elles, Elycoop, la Fondation pour l'Université de Lyon pour son programme Campus création, les pépinières d'entreprises CARCO, Cap Nord et la Coursive d'entreprises,

- pour l'accompagnement financier apporté aux porteurs de projets : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI), le Réseau entreprendre Rhône et la Fondation entrepreneurs de la Cité,

- pour l'accompagnement des projets à potentiel : la Fondation pour l'Université de Lyon pour son programme Lyon Startup, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme Novacité et l'association Les Premières.

III - Plan d'actions métropolitain 2018

1° - Amorçage de projets

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil a attribué les subventions suivantes pour le fonctionnement des services d'amorçage de projets : 13 200 € au profit de la Commune de Saint Fons pour La Coursive ; 13 800 € à la Commune de Bron pour Activ'idées ; 7 800 € à la Commune de Rillieux la Pape pour CREAR ; 36 200 € à l'association ALLIES pour le CitéLab sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9° ; 19 300 € à la SARL SCIC Graines de SOL pour son service d'amorçage de projets sur le sud-ouest lyonnais et Rhône-Sud.

En 2017, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli plus de 1 700 personnes et ont accompagné plus de 500 d'entre elles.

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, les services des CitésLab prévoient d'atteindre les mêmes objectifs qu'en 2017 (près de 1 500 accueils et près de 500 accompagnements). Des actions expérimentales pourront être mises en œuvre en direction des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porteurs d'un projet de création d'entreprise.

Le budget prévisionnel 2018 des CitésLab pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de près de 400 000 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 90 300 € au profit des CitésLab pour leurs programmes d'actions 2018 : 13 200 € au profit de la Commune de Saint Fons pour La Coursive ; 13 800 € à la Commune de Bron pour Activ'idées ; 7 800 € à la Commune de Rillieux la Pape pour CREAR ; 36 200 € à l'association ALLIES pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9° ; 19 300 € à la SARL SCIC Graines de Sol pour son service d'amorçage de projets sur le sud-ouest lyonnais et Rhône-Sud.

2° - Association Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AURA)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-2183 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué à l'association EPA une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 400 € pour la mise en œuvre de son programme mini entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour son salon régional.

En 2017, le bilan de l'action est le suivant : l'association a poursuivi ces 3 programmes "Notre commune EPA", "Mini entreprise EPA" et "Innov'EPA" qui ont impliqué 56 établissements scolaires de la Métropole. Au total, ce sont 1 530 jeunes qui ont été sensibilisés à l'esprit d'entreprendre. Le salon régional a réuni 83 mini entreprises EPA.

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, l'association EPA AURA renouvellera ses 3 programmes EPA et organisera une nouvelle édition de son salon régional à Lyon.

Le budget prévisionnel 2018 de l'association EPA AURA est d'un montant de 76 395 € pour mettre en œuvre ces actions. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 400 € au profit de l'association EPA AURA pour son programme d'actions 2018.

3° - Accompagnement ante et post création des entrepreneurs

CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué à la CCI de Lyon des subventions de fonctionnement d'un montant de 47 000 € pour la mise en œuvre du programme post-crédation, de 75 200 € pour la mise en œuvre du programme qualité et de 17 390 € pour la mise en œuvre du programme transmission-reprise. En complément, il était prévu que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du contrat métropolitain attribué à la CCI de Lyon des financements à même hauteur sur ces 3 programmes. Seule la subvention régionale au programme transmission-reprise a été votée. Les 2 autres programmes n'ont pas obtenus les financements régionaux qui étaient prévus.

Le bilan 2017 de l'activité de la CCI de Lyon dans le cadre de ces financements est le suivant :

Programme parrainage post-crédation

- 111 binômes ont été actifs en 2017 dont 49 nouveaux,
- 34 nouveaux parrains et marraines ont été recrutés.

Les actions d'animation du réseau de parrainage ont été organisées conformément aux objectifs fixés.

Programme qualité

Les démarches de labellisation ont été finalisées avec l'incubateur Ronalpia qui devient le dernier acteur labellisé dans le cadre de la démarche LVE qui a pris fin en 2017. La CCI de Lyon a accompagné les membres du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat à la fermeture de la base de données LVEpro et à la récupération des données par les structures concernées. Elle a par ailleurs participé à la co-construction de la nouvelle plateforme numérique de services aux entrepreneurs développée dans le cadre de la nouvelle dynamique "Lyon métropole d'entrepreneurs" qui succède à LVE.

Le programme de formation s'est poursuivi : 5 ateliers de formation ont été organisés pour 60 participants. Six "Rendez-vous de l'entrepreneuriat" ont été organisés, chaque "Rendez-vous" a réuni entre 20 et 60 participants. Ces "Rendez-vous" sont des réunions régulières des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, leur objectif étant de mieux connecter ces derniers pour faciliter les parcours des créateurs d'entreprises au gré de l'évolution de leurs besoins.

La CCI a participé au travail de suivi du parcours des startups lyonnaises, d'une part en pilotant une étude de satisfaction auprès des candidats au programme "Lyon startup" et, d'autre part, en contribuant aux travaux de la direction de la prospective et du dialogue public de la Métropole.

Enfin, la participation de la CCI à l'animation et à la coordination de l'écosystème s'est poursuivie notamment au travers de la participation et de l'animation des événements suivants : comités territoriaux, salon des entrepreneurs, jurys Lyon startup, etc.

Programme LVE transmission-reprise

En 2017, 3 actions ont été mises en œuvre :

- renouvellement de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise (11^{ème} réalisation) : un millier d'entretiens a été réalisé auprès de chefs d'entreprises et la synthèse de ces entretiens a été largement diffusée. Elle est complétée par des témoignages de chefs d'entreprises et constitue un outil pédagogique,

- organisation collective d'un événement (conférences et ateliers) dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat : information et sensibilisation des cédants et repreneurs à la réalité de la transmission d'entreprises (7 ateliers et conférences qui ont réuni 167 participants),

- mise en œuvre de bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (4 bourses) : 236 cédants et repreneurs ont participé aux 4 bourses organisées en 2017 et 2 591 offres de cession/reprise ont été affichées lors de ces 4 bourses (chiffre en augmentation : + 16 % par rapport à 2016).

b) - Programme d'actions pour 2018

Pour l'année 2018, les principaux objectifs poursuivis par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sont :

Volet parrainage post-crédation

Animation et développement du programme de parrainage (recrutement de jeunes entreprises, de 65 parrains et marraines et constitution de 130 binômes).

Volet accompagnement ante-crédation

Accompagnement individualisé des porteurs de projets de création d'entreprises et qualification des dossiers pour les candidats à l'intégration dans les pôles entrepreneuriaux (accompagnement d'une cinquantaine de porteurs de projets en 2018).

Le budget prévisionnel 2018 de la CCI est d'un montant de 156 361 € pour mettre en œuvre ces actions. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 119 590 € au profit de la CCI pour son programme d'actions 2018.

Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité de la CMAR, dans le cadre de ce financement, est le suivant : accueil de 8 335 contacts et 10 200 appels téléphoniques, 231 entretiens de positionnement (20 à 45 minutes), 232 rendez-vous individuels de niveau 2 (plus d'une heure), 102 réunions d'information, et 4 849 porteurs de projet accompagnés ; concernant l'action reprise d'entreprise : 9 réunions spécifiques reprise d'entreprise, 91 inscrits, 64 rendez-vous spécifiques reprise (analyse de l'adéquation homme/entreprise à reprendre) ; concernant le suivi de la jeune entreprise : organisation de 4 ateliers, 36 inscrits.

b) - Programme d'actions pour 2018

Pour l'année 2018, les 2 grands objectifs poursuivis par la CMAR sont :

Volet accompagnement ante-crédation

Accompagnement individualisé des porteurs de projets de création d'entreprises et qualification des dossiers pour les candidats à l'intégration dans les pôles entrepreneuriaux (accompagnement d'une soixantaine de porteurs de projets en 2018).

Volet formation et animation

Une dizaine d'ateliers thématiques seront organisés au sein des pépinières d'entreprises du territoire métropolitain et au sein de l'agence CMA de Givors. Des actions de promotion des futurs pôles entrepreneuriaux seront également organisées en 2018.

Le budget prévisionnel 2018 de la CMAR pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 73 117 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2018.

Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant : concernant l'accompagnement sur les sites de Saint Priest et Mions, 215 porteurs de projets ont été accueillis et accompagnés dont 79 en phase d'amorçage, 95 en phase ante-crédation et 42 en phase pérennisation. Les actions poursuivies par l'ASPIE sur les sites de Saint Priest et de Mions présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les 2 Communes de Saint Priest et de Mions (140 accompagnements ante et post-crédation sont prévus en 2018). L'accompagnement prendra des formes individuelles et collectives. L'ASPIE continuera à apporter aux porteurs de projets une expertise sur leur rôle de dirigeant. Des actions expérimentales pourront être mises en œuvre en direction des publics bénéficiaires du RSA et porteurs d'un projet de création d'entreprise.

Le budget prévisionnel 2018 de l'ASPIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 91 574 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2018.

Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 100 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité d'ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant : l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitants des quartiers en politique de la ville ont concerné 138 personnes reçues en premier niveau d'accueil et diagnostic et 32 personnes accompagnées en ante-crédation et post-crédation.

b) - Programme d'actions pour 2018

Les 2 grands objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne en 2018 sont les suivants :

- accueil et accompagnement de porteurs de projet et créateurs villeurbannais hors dispositif de droit commun : faciliter l'accès à l'information et aux droits liés à la création d'entreprise pour les habitants en situation précaire ou habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les résultats attendus sont les suivants : 170 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic dont 80 personnes accompagnées individuellement en ante-crédation. Des actions nouvelles et expérimentales seront proposées en direction des publics bénéficiaires du RSA et porteurs d'un projet de création d'entreprise,

- action "effet synergie" : l'objectif est de constituer un groupe de 7 à 10 entrepreneurs demandeurs de rencontres et désireux de s'engager dans la démarche. Ce travail en groupe se déclinera sous la forme de 7 séances collectives sur la base prévisionnelle d'une séquence par mois, d'une durée de 2 à 3 heures chacune. Ces séances sont destinées à coproduire des solutions adaptées à des problématiques/préoccupations qui seraient exposées par des participants du groupe.

Le budget prévisionnel 2018 d'ADL Villeurbanne pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 35 600 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 22 100 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2018.

Elycoop

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 340 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité d'Elycoop, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 232 porteurs de projets ont été accueillis sur un objectif initial de 75 et 46 entreprises ont été créées. Parmi les personnes reçues, 108 habitent Meyzieu, 106 habitent Décines Charpieu, et 18 habitent Jonage. Les permanences d'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises à Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage répondent bien à des besoins de conseil, d'orientation et d'accompagnement à la création d'activités.

b) - Programme d'actions pour 2018

Les grands objectifs poursuivis par Elycoop sur l'année 2018 sont les suivants :

- participer à l'émergence de projets individuels ou collectifs en assurant la promotion de la création d'entreprise pour le compte du territoire et de tous les acteurs locaux,
- poursuivre les permanences de proximité sur les territoires de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage et être un facilitateur du parcours de la création d'entreprises pour les porteurs de projets (premier accueil, présentation des outils de parcours de la création : outils financiers et accompagnement pré et post création). Les résultats attendus sont : 75 porteurs de projets accueillis dont 35 issus de Meyzieu, 35 issus de Décines Charpieu, et 5 issus de Jonage pour 20 créations d'activité au total. Des actions expérimentales pourront être mises en œuvre en direction des publics bénéficiaires du RSA et porteurs d'un projet de création d'entreprise.

Le budget prévisionnel 2018 d'Elycoop pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 43 065 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 340 € au profit d'Elycoop pour son programme d'actions 2018.

Sport dans la Ville

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions "Entrepreneurs dans la ville" (EDV) 2017. Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires politique de la ville, qui portent un projet de création d'entreprises et qui présentent une logique et un potentiel entrepreneuriaux.

Le bilan de l'activité de Sport dans la Ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 25 entrepreneurs ont été formés et accompagnés, 18 binômes ont été constitués dans le cadre du programme de parrainage et 18 entreprises ont été créées.

b) - Programme d'actions pour 2018

L'association Sport dans la ville poursuit en 2018 les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (12^{ème} promotion), qui suivront une formation de 4 mois à l'EM Lyon Business School à la création d'entreprise. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2018 de Sport dans la ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 541 143 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la ville pour son programme d'actions 2018.

Action'elles**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan**

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 400 € au profit de l'association Action'elles pour son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité d'Action'elles au 31 décembre 2017, dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'association a accueilli 85 nouvelles créatrices d'entreprises. Elle a organisé 15 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 190 femmes, et 18 ateliers de sensibilisation auxquels 115 membres ont participé. 13 rencontres réseaux ont été organisées comptant 274 participantes, 31 entreprises ont été créées et 147 créatrices d'entreprises ont été accompagnées en phase post-crédation. L'action poursuivie par l'association présente un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

b) - Programme d'actions pour 2018

Les 3 grands objectifs poursuivis par Action'elles en 2018 sont les suivants :

- actions de formation et de sensibilisation : 80 nouvelles adhérentes en 2018, organisation de 25 ateliers pour 150 participantes et développement des formations. L'association organisera le forum "femmes : osez tout entreprendre", ce forum vise à faire découvrir de nouveaux secteurs professionnels peu exploités par le public féminin mais porteurs d'opportunité pour ce dernier,
- Action'elles Day : action spécifique de communication et de promotion de l'entrepreneuriat au féminin. Cette action vise à augmenter le taux de "passage à l'acte" d'entreprendre par le public féminin. A l'issue de cet événement 5 à 10 femmes seront sélectionnées pour intégrer le parcours création d'Action'elles.
- suivi post-crédation et actions de réseaux : Action'elles poursuivra son action historique d'accompagnement post-crédation et de mise en réseaux des femmes créatrices d'entreprises (130 entretiens individuels prévus en 2018).

Le budget prévisionnel 2018 d'Action'elles pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 36 400 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 400 € au profit d'Action'elles pour son programme d'actions 2018.

CIDFF du Rhône**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan**

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 153 € au profit du CIDFF.

Le bilan du CIDFF, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 556 personnes ont été accueillies et informées, 165 ont été accompagnées en phase ante création et 32 d'entre elles ont créé leur activité. Concernant l'action dans les quartiers en politique de la ville, le CIDFF a assuré ses permanences sur les territoires de Rillieux la Pape et Bron. Deux permanences ont été arrêtées en 2017, celles de La Duchère et celle de Vaulx en Velin, du fait de la baisse de subventions. Néanmoins, le CIDFF a maintenu une action en faveur des femmes créatrices d'entreprises sur ces 2 territoires au travers d'actions collectives, organisées en dehors des permanences.

b) - Programme d'actions pour 2018

Les grands objectifs poursuivis par le CIDFF en 2018 sont :

- l'accompagnement général à la création d'entreprise des femmes porteuses d'un projet de création : 600 femmes informées en collectif et en individuel et 90 accompagnements ante-crédation (objectif en baisse par rapport à 2017 du fait de la baisse d'autres financements publics),
- l'accompagnement des femmes habitantes des quartiers : 20 jours de permanences intégrant des modules collectifs en particulier dans les quartiers de Bron et de Rillieux la Pape,
- mission de sensibilisation/formation des acteurs : sensibilisation/formation à l'égalité.

Le budget prévisionnel 2018 du CIDFF pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 101 153 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 48 153 € au profit du CIDFF pour son programme d'actions 2018.

Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) (programme Campus création)**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2017-1936 du 22 mai 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 360 € au profit de la FPUL pour l'action "Campus création" 2017.

La Métropole soutient, depuis plus de 10 ans, l'entrepreneuriat étudiant et les dispositifs qui facilitent la pré professionnalisation des étudiants et leur entrée sur le marché du travail.

La Métropole a pris un engagement ancien et précurseur en matière de soutien à la création d'entreprises par les jeunes. Dès 2002, la collectivité a soutenu le concours de création d'entreprises "Campus création", désormais porté par le dispositif Booster l'esprit d'entreprendre à Lyon Saint-Étienne (BEELYS), première pépite "pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat" en France. Près de 200 start-up ont ainsi déjà été créées depuis 2014 par des étudiants-entrepreneurs accompagnés par les équipes de BEELYS.

L'action "Campus création" consiste en 3 concours : "Challenge de l'idée" qui est un concours d'idéation, "Campus création" qui est un concours de création virtuelle d'entreprises, Jeune entrepreneur de l'année (JEA) qui est un concours d'accélération de start-up.

Le bilan 2017 de l'activité de la FPUL dans le cadre de ce financement est le suivant :

- Challenge de l'idée : 200 étudiants ont participé, inscrits dans 20 établissements. Ce concours, ouvert à tous les étudiants, constitue une sensibilisation à l'entrepreneuriat et une première approche du portage de projets,
- Campus création : 815 étudiants de 36 établissements ont participé à cette 14^{ème} édition, soit 192 équipes ; 73 projets ont participé à la demi-finale et 12 projets à la finale. Chaque équipe a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseau et coaching,
- JEA : 174 projets ont été inscrits à cette 10^{ème} édition. Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprises portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement (séminaires, ateliers, coaching et partages d'expériences).

Le programme "Campus création" conserve son dynamisme avec une augmentation du nombre d'étudiants participants et un développement de la qualité des projets présentés.

b) - Programme d'actions pour 2018

Outre le maintien du dynamisme des actions (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la FPUL en 2018 sont :

- dépasser les 300 idées postées dans le cadre du Challenge de l'idée,
- favoriser la mixité des équipes dans Campus création,
- revoir le format de Campus création pour le rendre plus agile (période plus courte),
- développer le suivi des participants aux programmes à long terme,
- renforcer les liens avec le réseau entrepreneurial.

Le budget prévisionnel 2018 de la FPUL pour mettre en œuvre l'action Campus création est d'un montant de 356 170 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 88 000 € au profit la FPUL pour son programme d'actions Campus création 2018.

Les pépinières d'entreprises

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du Conseil du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises : la pépinière Rhône Amont portée par l'association Espace Carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et la pépinière Portes du sud portée par la Commune de Saint Fons, pour leur programme d'actions 2017.

La pépinière Saône Mont d'Or ne fait plus l'objet de subvention depuis son intégration à la Métropole.

Au 31 décembre 2017, le bilan de l'activité des 4 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- plus de 650 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au total en 2017, 64 entreprises hébergées et accompagnées au sein de ces 4 pépinières, pour un taux d'occupation des locaux de plus de 78 %. Sur l'année 2017, plus de 20 nouvelles entreprises ont été acceptées au sein de ces 4 pépinières,
- un taux de pérennité moyen des créateurs accompagnés en pépinière de plus de 84 % à 3 ans et supérieur à 78 % à 5 ans.

b) - Programme d'actions pour 2018

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 78 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à 3 ans et 65 % à 5 ans.

Par ailleurs, pour l'année 2018, le soutien de la Métropole aux pépinières d'entreprises s'inscrit dans l'objectif d'un accompagnement des pépinières généralistes existantes vers le concept de pôle entrepreneurial. Les objectifs et indicateurs associés sont notamment, les suivants :

- affirmer la dimension intercommunale (à l'échelle des Conférences territoriales des Maires -CTM-) des outils : commune d'origine des créateurs hébergés et accompagnés, invitation des représentants des communes de la CTM aux instances de partage et prise de décisions (assemblée générale, conseil d'administration ou comité de pilotage),
- positionner l'outil pépinière comme l'outil structurant de l'accompagnement entrepreneurial de la CTM : fédérer les acteurs de l'accompagnement, développer des synergies et actions communes (permanences, actions collectives, etc.),
- faire évoluer l'offre immobilière existante : répondre aux nouveaux besoins, optimiser le modèle économique, engager une réflexion sur la chaîne de l'immobilier à l'échelle de la CTM,
- un partage et suivi régulier (trimestriel) avec les services de la Métropole devront être mis en place.

Le budget prévisionnel 2018 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 533 733 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 105 000 € au profit des 3 pépinières précitées pour leurs programmes d'actions 2018.

4° - Accompagnement financier

Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du Conseil du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2017 dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'ADIE a financé 428 porteurs de projet sur le territoire de la Métropole, et 74 personnes ont été financées dans le cadre du microcrédit pour l'emploi salarié (financement d'un véhicule, d'une formation, du permis de conduire) ; 33 % des bénéficiaires sont des femmes, 44 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 27 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville. Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et des permanences et interventions sur Lyon 7°, Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Elle projette de financer 450 nouvelles entreprises et d'en accompagner durablement la moitié. Elle poursuivra, par ailleurs, son investissement auprès des publics issus des quartiers sensibles. Elle poursuivra le développement de nouvelles méthodologies dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de services. Elle pourra assurer des ateliers au sein des pépinières d'entreprises en attendant de pouvoir relocaliser ses antennes et permanences au sein des futurs pôles entrepreneuriaux, dont elle sera par ailleurs un des prescripteurs.

Le budget prévisionnel 2018 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 681 516 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2018.

Rhône développement initiative (RDI)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2017 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de RDI, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 643 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective, 238 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont fait l'objet d'une expertise et 167 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 154 ont été accordés. Parmi les projets financés sur la Métropole, 91 concernent des créations, 46 la reprise et 13 le développement. L'action de parrainage des projets financés par RDI s'est poursuivie (62 parrainages actifs en 2017).

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises.

Quantitativement, RDI maintiendra les mêmes objectifs qu'en 2017, soit :

- 700 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

RDI jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription d'entrepreneurs candidats à l'entrée en pépinière des futurs pôles entrepreneuriaux.

Le budget prévisionnel 2018 de RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 517 883 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2018.

Réseau entreprendre Rhône (RER)**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan**

Par délibération n° 2017-1936 du 22 mai 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de RER pour son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité de RER, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- depuis la création du RER, 462 entreprises ont été créées ou reprises. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées est de 90 %,
- 4 278 emplois ont ainsi été créés ou préservés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités,
- en 2017, le réseau a labellisé 29 nouvelles entreprises (37 nouveaux lauréats) représentant 8 reprises, 15 créations et 6 développements-croissances.

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, l'association RER souhaite poursuivre son développement et étoffer son offre de services :

- accompagner 34 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats via le programme d'accompagnement historique (tryptique accompagnement individuel, collectif et financier en phase de création, de reprise ou de développement). Le programme développement-croissance destiné à accompagner les entreprises à fort potentiel se poursuivra en 2018,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association prévoit une création de plus de 400 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 5 ans de 90 %,
- RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des futurs pôles entrepreneuriaux.

Le budget prévisionnel 2018 de RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 560 309 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 56 400 € au profit de RER pour son programme d'actions 2018.

Fondation entrepreneurs de la Cité**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan**

Par délibération n° 2017-1871 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la Fondation entrepreneurs de la Cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité de la Fondation entrepreneurs de la Cité, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 609 nouveaux assurés en France, un accueil de 417 micro-entrepreneurs pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole (dont 141 pour l'assurance décennale), 161 adhérents (dont 32 en décennale), 2 414 visites du guide web de l'assurance à l'échelle de la Métropole, 27 visites "local secur".

b) - Programme d'actions pour 2018

Les grands objectifs poursuivis par la Fondation entrepreneurs de la Cité en 2018 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance : les objectifs sont d'accueillir 435 prospects sur l'année sur le territoire de la Métropole de Lyon (285 pour la "trousse de première assurance" et 150 pour le produit décennal). 170 contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 35 pour le produit décennal). La fondation poursuivra l'élargissement de ses solutions d'assurance,
- développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance, poursuite du guide web de l'assurance. Objectif : 265 visites par mois sur le territoire de la Métropole,
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "local secur". Objectif : faire bénéficier 30 entrepreneurs du territoire de la Métropole,
- la fondation s'impliquera dans la refonte de l'offre métropole d'entrepreneurs : design et test d'ateliers dédiés à la micro-assurance qu'elle pourra animer au sein des futurs pôles entrepreneuriaux et dès 2018 au sein des pépinières d'entreprises existantes.

Le budget prévisionnel 2018 de la Fondation entrepreneurs de la Cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 544 373 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2018.

5° - Accompagnement des projets à potentiel

FPUL (programme Lyon Startup)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1936 du 22 mai 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour l'action de soutien à la création de startup en 2017.

En 2017, le programme a fait l'objet d'une refonte et a donc exceptionnellement compter une seule promotion contre 2 les années précédentes. Au total, ce sont 217 candidatures qui ont été reçues et 100 porteurs de projet ont été sélectionnés pour intégrer le programme d'accompagnement.

b) - Programme d'actions pour 2018

Les objectifs fixés par la FPUL en 2018 sont les suivants :

- accompagner 2 nouvelles promotions de startup (200 candidats par promotion, 100 d'entre eux retenus pour chaque promotion suivront le programme d'accompagnement). Ainsi, Lyon Startup doit demeurer l'un des plus importants dispositifs d'émergence de startups en France,
- consolider une base de mécènes plus importante pour renforcer le modèle économique du programme,
- mettre à jour les outils de communication du programme.

Le budget prévisionnel 2018 de la Fondation pour l'Université de Lyon pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 369 500 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon pour son programme d'actions Lyon Startup 2018. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (programme Novacité)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération n° 2017-1936 du Conseil du 22 mai 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de la CCI pour l'action Novacité en 2017.

Le bilan de l'activité Novacité, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 60 entrepreneurs reçus un premier accueil, 7 nouvelles entreprises ont été labellisées en 2017, 30 ont été accompagnées dans l'année.

b) - Programme d'actions pour 2018

En 2018, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne poursuivra ses actions dans le cadre du programme Novacité en faveur du développement d'entreprises génératrices de fortes valeurs ajoutées.

Les objectifs 2018 sont les suivants : 60 dossiers de candidature reçus, 60 rendez-vous de conseil, avant label, 7 entreprises labellisées, 28 entreprises accompagnées, 280 rendez-vous de suivi (après label).

Le budget prévisionnel 2018 de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour mettre en œuvre l'action Novacité est d'un montant de 258 563 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 56 400 € au profit de la Chambre de CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions Novacité 2018.

Incubateur Les Premières**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan**

Par délibération n° 2017-1936 du 22 mai 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de l'association Incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2017.

Le bilan de l'activité de l'Incubateur au féminin en Rhône-Alpes, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 320 contacts, 11 réunions d'information pour un total de 95 participantes, qui ont conduit à 64 entretiens individuels ; 22 projets ont été pré-incubés en 2017, 13 porteuses de projet ont été incubées ; 43 créatrices et cheffes d'entreprises ont été accompagnées ; 13 hébergements ont été réalisés dans les locaux de l'incubateur. Au total, 12 entreprises ont été créées.

b) - Programme d'actions pour 2018

L'incubateur Les Premières (anciennement Incubateur au féminin en Rhône-Alpes) poursuivra son développement en 2018 en maintenant le nombre de projets accompagnés, en améliorant le ciblage des projets (innovants et créateurs d'emploi), en poursuivant l'accompagnement collectif, en renforçant les partenariats et en consolidant la communication.

Les objectifs quantitatifs prévisionnels proposés par l'association sont les suivants :

- 250 contacts,
- 60 projets accueillis,
- 22 projets pré-incubés, 12 projets incubés,
- 12 créations d'entreprises,
- 10 entreprises hébergées.

Le budget prévisionnel 2018 de l'incubateur Les Premières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 167 015 €. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de l'incubateur Les Premières pour son programme d'actions 2018. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

Le montant total des subventions attribuées en 2018 sur la thématique de l'entrepreneuriat de proximité est de 1 053 123 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2018 d'un montant de 1 053 123 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association ALLIES, les Communes de Bron, de Rillieux la Pape et de Saint Fons, la coopérative Graines de sol, l'association EPA AURA, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la CMAR, l'ASPIE, l'ADL Villeurbanne, Sport dans la ville, le CIDFF du Rhône, Action'elles, Elycoop, la FPUL, l'association Carco, l'association Cap nord, l'ADIE, l'association RDI, l'association RER, la Fondation entrepreneurs de la Cité et l'association Les Premières définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 053 123 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre n° 65 - opérations n° 0P01O2291 et n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.